

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 6 janvier 2022 à la salle polyvalente, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Christel ABGRALL, Jérôme BOITE Fabienne MADEC et Valérie PAUL absents excusés.

Christel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Jérôme BOITE a donné pouvoir à Thierry MAGUERES.

Fabienne MADEC a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Le secrétaire de séance est Paul LAURENT.

Rénovation de l'église

Compte-rendu suite à la réunion du 14 décembre dernier.

De la mэрule est détectée au niveau d'un ancien linteau bois dans la maçonnerie du mur gouttereau Nord du cœur et également présence de mэрule sur les gouttereaux Nord de la nef ainsi qu'en pied du retable Nord. Un traitement fongicide sera réalisé le 10 janvier avant la réalisation des dégrossis d'enduits afin de bloquer la prolifération des filaments vers la charpente neuve.

Budget et Projets 2022

Le conseil municipal donne son accord pour mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Urbanisme

La matérialisation au stréjou va être modifiée afin d'assurer une visibilité meilleure. La priorité sera donnée aux véhicules venant de la route de SAINT-DERRIEN et non aux véhicules venant du bourg.

Devis

Point sur les devis signés depuis le dernier conseil de décembre et les devis en cours.

Animateur communal

Présentation de Tiffany BALLIEUX au conseil municipal, elle a commencé le 3 janvier pour une période de 11 mois. Pour les animations à venir, le dossier CAF, la déclaration à la DDETS est en cours. Mme BALLIEUX interviendra dans un 1^{er} temps auprès des jeunes, en organisant pendant les vacances scolaires des animations pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Une convention est à signer entre la commune de SAINT-SERVAIS et SAINT-DERRIEN pour la mise à disposition de l'animateur.

Musée : saison 2022

L'organisation de la prochaine exposition de cet été est en cours. Monsieur PENNEC Albert, Photographe, exposera ses photos prises tout au long des travaux de rénovation de l'église. Monsieur BERTHOU, Conservateur recherche un artiste pour exposer dans une partie de l'allée de pétanque.

Personnel

Une délibération est prise pour adopter le régime du temps de travail d'une durée annuelle à 1607 heures. Le règlement intérieur modifié accompagnera la délibération.

CCPL

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau exercera la compétence « en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à compter du 1^{er} janvier 2022.

A ce jour, la procédure de révision de la carte communale prescrite par délibération du conseil municipal les 17 décembre 2020 et 20 mai 2021 n'est pas achevée, le conseil donne son accord à l'unanimité pour que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau achève la procédure en cours.

Agenda

Recensement de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022

Dates des prochains conseils

- Jeudi 17 février 2022 à 20h30
- Jeudi 10 mars 2022 à 20h30 : Présentation et vote du CA 2021
- Jeudi 24 mars 2022 à 18h30 : Budget BP 2022
- Jeudi 7 avril 2022 à 19h00 : vote du budget BP 2022